



achat d'un bien pour mon fils tuteur

Par **N. G.**, le **12/04/2021** à **12:50**

Bonjour,

J'ai été nommé tutrice de mon fils à la mort de son père avec pour mission de placer son héritage. Je voudrais lui acheter un appartement pour un investissement locatif. Il a l'argent comptant. Quelles sont les démarches à faire ? Dois-je écrire personnellement au juge des tutelles en l'informant des caractéristiques du bien, ou dois-je passer par un notaire ? Puis-je signer un compromis tout de suite ou dois-je attendre l'avis du juge des tutelles ?

Cordialement vôtre,

N. G.

Par **youris**, le **12/04/2021** à **15:52**

bonjour,

vous devez obtenir l'accord préalable du juge des tutelles.

voir ce lien :

<https://www.tutelleauquotidien.fr/33-documentation/cat-pjq-gerer-la-mesure/359-devenir-propretaire-sous-tutelle-requete-dachat-dun-bien-immobilier.html>

salutations